



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Reversement du Contrat Enfance Jeunesse 2006 de la CAF des
Deux- Sèvres, aux Centres Socioculturels et à l'Ensemble
Socioculturel Niortais agissant pour le compte de la Ville de Niort**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2007

DELIBERATION D20070478

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

**Reversement du Contrat Enfance Jeunesse 2006 de la CAF des
Deux- Sèvres, aux Centres Socioculturels et à l'Ensemble
Socioculturel Niortais agissant pour le compte de la Ville de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), volet jeunesse, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres pour l'année 2006 a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 février 2007.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs, conformément aux engagements figurant au Contrat Enfance Jeunesse. Après examen des bilans fournis par les différents opérateurs, la CAF a versé à la Ville de Niort le montant de la subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2006. Aussi, il convient de procéder au reversement du CEJ 2006 aux centres socioculturels et à l'ESN selon les montants indiqués ci-dessous :

Centre socioculturel de Champclairot/Champommier : 5 360,25 euros

Pour les actions suivantes:

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis

Centre socioculturel du Centre Ville : 3 016,85 euros

Pour les actions suivantes:

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis

Centre socioculturel de Part et d'Autre : 21 689,40 euros

Pour les actions suivantes:

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis
- Actions ados
- Séjours

Centre socioculturel du Grand Nord : 30 418,50 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis
- Actions ados
- Séjours

Centre socioculturel du Parc : 10 127,50 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis
- Actions ados
- Séjours

Centre socioculturel de St Florent/Goise : 27 137 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis
- Actions ados
- Séjours

Centre socioculturel de Ste Pezenne : 4 210,40 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis

Centre socioculturel de Souché : 8 724,80 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH vacances scolaires
- CLSH des mercredis et samedis
- Actions ados

Ensemble Socioculturel Niortais : 57 478 euros

Pour les actions suivantes :

- CLSH périscolaire

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder au reversement des cofinancements délivrés par la C.A.F. à la Ville de Niort, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Contrat Enfance Jeunesse, pour les actions menées par les centres socioculturels et l'Ensemble Socioculturel Niortais.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions passées avec les centres socioculturels et l'ESN.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN